

ÉVALUATION DES RÉSULTATS DE L'ÉCOLE AU REGARD DE
LA LUTTE CONTRE L'INTIMIDATION ET LA VIOLENCE 2023-2024

Aux parents,

La Loi visant à prévenir et à combattre l'intimidation et la violence à l'école (projet de loi 56) demande à tous les établissements d'enseignement primaire et secondaire de la commission scolaire de l'Énergie d'élaborer et de mettre en œuvre un plan de lutte contre l'intimidation et la violence afin d'assurer un climat sain et sécuritaire pour les élèves et les acteurs du milieu.

À la suite de la réalisation de nombreuses actions prévues à l'intérieur du plan de lutte de notre école, ce document vous propose de l'information relative à l'évaluation de nos priorités de travail.

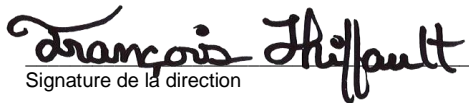
FORCES ET VULNÉRABILITÉS (Ciblées à partir de l'autopportrait des actions réalisées en 2022-2023)	
<ul style="list-style-type: none"> - Climat scolaire et bien-être ; - Les enseignants aident les élèves à réussir ; - Les élèves ont de bonnes relations avec les enseignants ; - Les élèves savent à qui s'adresser en cas de besoin ; - Les règles de violence sont claires ; - Intervention efficace lorsqu'un élève a un comportement violent ; - Les enseignants consultent un professionnel lors d'une situation de violence ; - Climat de sécurité, les élèves et les enseignants se sentent en sécurité à l'école ; - Climat relationnel et de soutien positif au sein de l'école ; - Bon leadership de la direction. 	<ul style="list-style-type: none"> - Parmi les comportements observés et subis, l'impolitesse envers les adultes et se traiter de nom entre les pairs ont été soulevés comme une vulnérabilité ; - Le terrain de l'école et le gymnase ont été identifiés comme des endroits à risque ; - Les comportements d'agression subis sur les réseaux sociaux amènent des répercussions à l'école. Les enseignants ont soulevé un besoin d'être outillé davantage afin d'intervenir efficacement lors de cyberagression.
PRIORITÉS DE TRAVAIL 2023-2024 (Ciblées à partir des forces et vulnérabilités du document « Profil de l'école – Facteurs de protection du milieu scolaire pour prévenir et traiter la violence »)	OBJECTIFS 2023-2024 (Ciblés à partir des priorités de travail) Verbe, cible, indicateur, population visée et échéancier
<ol style="list-style-type: none"> 1. Développer des relations harmonieuses et respectueuses entre les pairs et les adultes. 2. Augmenter le sentiment de sécurité des élèves sur le terrain de l'école. 3. Sensibiliser les élèves sur les comportements liés à la cyberagression. 	<ol style="list-style-type: none"> 1.1 D'ici juin 2024, les élèves adopteront une attitude positive en s'exprimant de façon respectueuse envers les adultes et les pairs. 2.1 D'ici juin 2024, les zones de jeux seront structurées et clairement établies lors des moments de jeux, comme à la récréation et au service de garde. 3.1 D'ici juin 2024, les élèves seront en mesure d'identifier les comportements favorables à adopter liés à l'utilisation des TICS.
RÉSULTATS DE L'ÉVALUATION DES OBJECTIFS POUR 2023-2024	
<ol style="list-style-type: none"> 1. Le service de psychoéducation est allé animer en classe selon les besoins soulevés des ateliers portant sur la gestion du stress, l'estime de soi, le langage, les habiletés sociales et la résolution de conflits. On remarque une diminution des signalements liés à des situations de violence et d'intimidation en comparaison avec les années précédentes. À l'école de la Petite-Rivière, la phase deux du SCP a été implantée. À Villa-de-la-Jeunesse, le ROC a été mis en place de façon officielle. Le personnel renforce positivement les comportements souhaités, lorsqu'observés. La majorité du personnel a été formée ITCA. 2. Pour certains groupes classes, les zones de jeu ont été mieux définies. Les règlements pour chacun des jeux ont été uniformisés et expliqués. Des zones d'entraides ont été mises en place. Une compréhension commune de la visée de ces zones sera à travailler. Des rappels fréquents ont été faits sur l'importance d'exercer une surveillance active sur la cour d'école. À l'école de la Petite-Rivière, des travaux ont été effectués afin de sécuriser la cour d'école. 3. Des ateliers de sensibilisation portant sur l'intimidation ont été animés par la policière scolaire. De plus, un animateur SASEC est venu sensibiliser les élèves sur les bonnes relations à entretenir entre eux. Animation en classe par la psychoéducatrice portant sur les pratiques à adopter sur les réseaux sociaux. Les enseignants ont sensibilisé les élèves sur la « Nétiquette ». 	

**ÉVALUATION DES RÉSULTATS DE L'ÉCOLE AU REGARD DE
LA LUTTE CONTRE L'INTIMIDATION ET LA VIOLENCE
2023-2024**

FORCES ET VULNÉRABILITÉS (ciblées à partir de l'autoportrait (CVI 2022-2023) et des actions réalisées en 2023-2024)	
<ul style="list-style-type: none"> - Le climat scolaire est agréable et les élèves y ressentent un sentiment de bien-être ; - Les enseignants sont investis dans la réussite scolaire des élèves ; - Les élèves entretiennent de bonnes relations avec les membres du personnel de l'école ; - Les élèves savent à qui s'adresser en cas de besoin ; - Les élèves connaissent bien les comportements attendus et les comportements répréhensibles ; - Le personnel scolaire intervient efficacement lors d'une situation comportant des gestes de violence ; - Les membres du personnel sollicitent au besoin les services professionnels disponibles ; - Généralement, les élèves se sentent en sécurité dans l'école et l'équipe met les conditions gagnantes à créer un climat de sécurité ; - Le programme de soutien aux comportements positifs est implanté à l'école de la Petite-Rivière. Le ROC est implanté à l'école Villa-de-la-Jeunesse ; - Une majorité des membres du personnel est formée avec le programme de prévention « Intervention thérapeutique lors de conduites agressives » (ITCA) ; - Bon leadership de la direction. 	<ul style="list-style-type: none"> - Les élèves reconnaissent qu'ils ne sont pas toujours respectueux entre eux (peuvent se traiter de nom, s'insulter, se bousculer) ; - Certains élèves peuvent manquer de respect envers le personnel de l'école (impolitesse) ; - Le terrain de l'école et le gymnase sont identifiés comme des endroits à risque ; - Le personnel de l'école soulève le besoin d'être davantage outillé face aux comportements de cyberagression qui ont lieu en dehors des heures de classe.

PRIORITÉS DE TRAVAIL 2024-2025 (Ciblées à partir des forces et vulnérabilités du document « Profil de l'école – Facteurs de protection du milieu scolaire pour prévenir et traiter la violence »)	OBJECTIFS 2024-2025 (Ciblés à partir des priorités de travail) Verbe, cible, indicateur, population visée et échéancier
<ol style="list-style-type: none"> 1. Développer des relations harmonieuses et respectueuses entre les pairs et les adultes. 2. Augmenter le sentiment de sécurité des élèves sur le terrain de l'école. 3. Développer le savoir et le savoir-faire du personnel en lien avec les comportements de violence et de cyberagression. 	<ol style="list-style-type: none"> 1.1 D'ici juin 2025, les élèves adopteront une attitude positive en s'exprimant de façon respectueuse envers les adultes et les pairs. 2.1 D'ici juin 2025, les zones de jeux seront structurées et clairement établies lors des moments de jeux, comme à la récréation et au service de garde. 3.1 D'ici juin 2025, le personnel de l'école sera en mesure d'adopter de bonnes pratiques lors de situations de cyberagression.

Date d'approbation par le conseil d'établissement : _____


Signature de la direction